



DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de BLOIS

COMMUNE DE BRACIEUX
Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance mercredi 29 juin 2022

Validé le 27/07/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 28 juin,

A 18h35, le Conseil Municipal de Bracieux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Hélène PAILLOUX, Maire.

PRESENTS : Mme PAILLOUX, M. PINON, M. RICHARD, M. BEAUMONT, Mr VINGERDER, Mme VERRET, M. CORNUAU, Mme GOUABAULT, Mr HASSE,

ABSENTS EXCUSES :

Mme JAUNET pouvoir à Mme RICHARD

Mme DEHAYNINN pouvoir à Mr BEAUMONT

Mme GRAMAIN-BALPE pouvoir à Mme PAILLOUX

Mme VAN THUAN pouvoir à Mr VINGERDER

Mr DUPLAN pouvoir à Mme GOUABAULT

Mme VAN THUAN arrivée à 19h45

ABSENT EXCUSÉ NON REPRÉSENTÉ :

M. AFFLARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mr BEAUMONT

Le quorum est atteint, début du conseil à 18h35 :

Présents : 9

Représentés : 5

Votants : 14

Madame le Maire rappelle à l'assemblée présente que le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai dernier a été transmis par mail, celui-ci est validé à l'unanimité.

1. Gouvernance : Cotisation ATD 2022 *Approuvée*

Depuis 2020, nous avons eu recours aux services de l'Agence Technique Départementale sur plusieurs dossiers, comme « la sécurité de la rue de Candy à proximité du collège », ainsi que « la sécurisation des rues Roger Masson, Roger Brun, du Château d'eau. Le coût de cette adhésion correspond à 1^e par habitant. L'assemblée délibérante a validé à l'unanimité cette adhésion.

2. Gouvernance : Rétrocession du parvis du collège *Approuvée*

Le conseil départemental du Loir-et-Cher a permis l'agrandissement et la restructuration en profondeur du collège Hubert Fillay de Bracieux, qui accueille 400 élèves et une trentaine de professeurs. Ce dernier a proposé à la commune la rétrocession du parvis du collège après rénovation pour l'euro symbolique, et sans frais de notaire. L'assemblée délibérante a validé à l'unanimité cette rétrocession.

3. Finances : Constat de créance éteinte par mandat au compte 6542 *Approuvée*

Le 28 avril courant, la trésorerie nous a demandé de prendre acte et d'annuler la dette visée par l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du 01/03/2022 avec une date d'application du 13/01/2022 pour un administré de Bracieux. Cette dette s'élève au montant

de 611.01€. Le conseil municipal a l'unanimité a pris acte de cette ordonnance d'homologation et annule cette créance par mandat au compte 6542.

4. Finances : Sollicitation de DSIL sur droit de préemption **Approuvée**

Suite à nos courriers de recherche de fond concernant l'application du droit de préemption qui a été décidé par le conseil municipal du 23 février courant, nous avons été contactés par la préfecture pour déposer une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dans le cadre du projet « Acquisition d'un bâtiment enclavé dans les emprises communales (logement 4 impasse de la Tréflerie) ». Grâce au programme petites villes de demain, cette opération peut bénéficier d'une subvention. Le conseil municipal à la majorité (une abstention, Mr Duplan) décide de solliciter la subvention dans le cadre de la DSIL pour le projet d'acquisition d'un bâtiment enclavé dans les emprises communales.

5. Finances : Tarifs de la cantine année scolaire 2022/2023 **Approuvée**

L'analyse financière du coût moyen de préparation d'un repas pour un enfant est de 5.10€ (soit 1.85€ de matière première et 3.25 de ressources humaines). Depuis quelques années les tarifs de cantine sont votés par forfait (2, 3, 4 repas / semaine) pour les enfants scolarisés. Les familles choisissent en septembre le forfait qui sera appliqué toute l'année scolaire. Durant la période covid, la facturation a été effectuée au pointage, ce qui a facilité la gestion. Aucune famille n'a fait de remarque sur ce mode de facturation. Après délibération, le conseil municipal a voté à l'unanimité de passer au tarif unique de facturation pour les repas des enfants scolarisés, au prix de 3.40€. Ils ont validé le tarif du repas exceptionnel pour les enfants scolarisés, au prix de 6.10€, le repas pour les agents de la collectivité au prix de 4.94€, et celui du repas pour le personnel extérieur à la collectivité au prix de 6.10€.

6. Finances : Tarif repas du 13 juillet au soir **Approuvée**

Le 13 juillet prochain aura lieu le repas au pré de l'église, suivi de la retraite au flambeau et du traditionnel feu d'artifice sur le stage. La commune propose un repas (plat /dessert) sur réservation. Le traiteur nous facture 13.49€ par repas et sans vaisselle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de proposer le repas au prix de 15€, à l'unanimité.

7. Finances : Subventions aux écoles pour les sorties scolaires (René MASSON et Georges BRASSENS) **Approuvée**

Madame le maire explique que lors du vote du budget 2022, nous avons échangé sur la participation de la collectivité sur les frais des sorties scolaires des écoles, et plus précisément sur la sortie de Guédelon pour l'école René MASSON. Considérant le détail des activités « sorties » des écoles René Masson et Georges Brassens pour la période scolaire 2021/2022. Considérant le détail des activités « sorties » de l'école Georges Brassens pour la période scolaire 2020/2021. Les frais des sorties scolaires des écoles sont répartis en trois, soit une partie pour la coopérative scolaire, une partie pour l'association des parents d'élèves, une partie pour la commune de Bracieux. Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de donner une réponse favorable aux sollicitations de subventions d'exceptionnelles relatives aux frais des sorties organisées par les écoles René Masson et Georges Brassens.

8. Gouvernance : Règlement et tarif des forains *Approuvée*

Au vu de l'article L2121-1 à L2125-10 du C.C.G.T. qui régit l'utilisation du domaine public. Considérant que la fête des guernazelles, organisée par le comité des fêtes de Bracieux, se déroule les 6 et 7 août prochain, qu'une fête foraine a toujours lieu durant ce week-end festif. Il est important de réglementer l'installation des forains de celle-ci, et d'attribuer un prix d'occupation du domaine public pour la période d'installation des forains. Les forains auront le droit de s'installer à partir du jeudi 4 août 2022 au mardi 9 août 2022 inclus. En s'appuyant sur la délibération du 21 octobre 2021, sous le numéro 41025-D054-2021, actant les tarifs de droit de place du marché et plus particulièrement celui du camion pour la vente d'outillage au montant de 22€ pour l'après midi, sans fluide.

Il faut prendre en considération que les forains seront logés sur place dans leur résidence mobile, et seront raccordés à l'eau et l'électricité pendant 6 jours, les stands proposés seront séparés en deux catégories : petit forain (inférieur à 10 mètres de long) et grand forain (égal ou supérieur à 10 mètres de long). Que la commune doit s'assurer de l'aspect réglementaire des structures présentent. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- VALIDE la période d'installation des forains pour une période de 6 jours consécutifs (exemple du jeudi au mardi)
- VALIDE d'appliquer le tarif pour l'occupation du domaine public pour les 6 jours consécutifs, comme suit :

Petit Stand (inférieur à 10 mètres de long)	100.00 €
---	----------

Grand Stand (égal ou supérieur à 10 mètres).	150.00 €
--	----------

- VALIDE le raccordement à l'eau et à l'électricité des forains pour les logements provisoires, durant la période d'occupation du domaine public, accorde une utilisation à des fins ménagères.
- MANDATE madame le Maire pour effectuer les démarches qui incombent à cette délibération

9. Gouvernance : Publication des actes, à compter du 1er juillet, en format papier *Approuvée*

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibérations, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publicité sur papier ;
- Soit par publicité sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle du conseil municipal ;

A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la difficulté technique d'engager à ce stade une publication sous forme électronique, et la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Bracieux afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de conserver une affichage papier et à l'accueil de la mairie des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Questions diverses :

Mme PAILLOUX :

- Gouvernance :

Madame le maire a proposé aux adjoints d'avoir des conseillers délégués pour les accompagner dans certaine mission. Le 1^{er} adjoint a choisi d'avoir une personne pour le suppléer dans la gestion du service technique, et la 2nde adjointe souhaite avoir un délégué pour la commission communication. L'assemblée donne un avis favorable à cette nouvelle organisation.

- Colombarium :

Le devis validé en janvier n'a jamais été reçu par le fournisseur. Il nous a transmis deux propositions ce jour. La première avec des matériaux étrangers au prix casi identique du devis de janvier, et une livraison prévue en novembre/ décembre 2022. La seconde avec des matériaux français, 2500.00€ plus cher et un délai de livraison en octobre/novembre 2022. La somme de 7850.00€ étant prévu au budget, le choix se fixe sur le devis au tarif similaire de janvier 2022.

- Communauté de Communes du Grand Chambord :

Madame le maire remercie la communauté de commune du Grand Chambord pour sa réactivité sur les travaux d'assainissement, suite à l'affaissement de la chaussée, au niveau du rond-point de l'église. Il est soulevé un des avantages des transferts de certaines compétences à la C.C.G.C., qui évite de dégrèver les budgets de communes, comme ça aurait pu être le cas dans cette situation.

Mr PINON :

- La fibre :

La fibre est installée à 90% sur la commune de Bracieux. Nous avons un souci concernant certains poteaux qui sont surchargés. La fibre nous demande d'en installer des nouveaux, de plus, nous sommes dans une zone protégée par les bâtiments de France. L'assemblée refuse de faire installer de nouveau poteau avenue de Cheverny et rue de Bellevue. Il faut se rapprocher de l'installateur de fibre pour trouver une solution.

Mme RICHARD :

- Ecoles :

Les deux écoles auront une directrice en poste fixe à compter de septembre 2022.

L'entreprise Jouanneau va venir installer la vitrophanie de protection à la rentrée.

Mr BEAUMONT :

- Piscine :

Elle sera ouverte les mercredis et week-end jusqu'à la fin du mois sans surcoût. Les journées de baptêmes de plongée sont en train d'être organisées. Prévoir de fournir les repas avec William.

- Agenda :

6 juillet 2022 : réunion avec les associations braciennes pour préparer le forum des associations de septembre. Quel format ? Remise de distinctions ?

24 septembre 2022 : Fête de village dans le cadre de petites villes de demain, elle est REPORTÉE à 2024.

2023 : comice agricole (mai ou juin) – une réunion sera organisée en septembre avec Mr Rousselet de la Chambre de l'Agriculture du Loir-et-Cher.

- Associations :

Remerciement à l'Association des Parents d'Elèves pour l'organisation de la Kermesse, qui a eu lieu au gymnase, et surtout pour le respect de l'engagement qu'il avait pris de restituer un gymnase propre. Ce fut une belle journée.

Mme GOUABAULT :

- Prix aux enfants de CM2

Mme Gouabault transmet les remerciements de parents qui ont apprécié le cadeau offert par la commune et le diplôme aux élèves de CM2.

Prochaines dates de C.M. :

MERCREDI 27 JUILLET 2022 à 18h30

MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022 à 18h30

MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 18h30

Prochaine Commission Générale P.V.D. :

MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

Fin de séance à 20h08

Signatures des élus

Pailloux Hélène		Pinon Lionel	
Richard Aline		Beaumont Kévin	
VanThuan Nathalie	Pouvoir à Mr VINGERDER 	Vingerder Jean-Luc	
Jaunet Anne	Pouvoir à Mme RICHARD 	Afflard Christophe	ABSENT
Verret Patricia		Cornuau Jean-Louis	
Gouabault Solène		Hasse François	

Gramain-Balpe Marielle

Pouvoir à Mme PAILLOUX



Duplan Stéphane

Pouvoir à Mme GOUABAULT

Dehaynin Sylvie

Pouvoir à Mr BEAUMONT

